

Intégrité - Fierté - Courage



DIRECTION DU SERVICE DE POLICE

RAPPORT ANNUEL 2013

Ce rapport annuel 2013 est publié par la Direction des communications de la Ville de Lévis en collaboration avec la Direction du service de police de Lévis.

Rédaction : Sarah Blanchette, Conseillère en coordination opérationnelle, Direction du service de police de Lévis

Design graphique : Mathieu Plante Designer graphique

Crédits - photographies :

Célébrations Lévis 2011

Constance Lamoureux

École nationale de police

Jean-Sébastien Levan

Ville de Lévis

Impression : Les Productions d'Oz

Tirage : 50 copies

La Direction du service de police de Lévis tient à remercier tous les membres du personnel ayant collaboré à la réalisation de ce document.

Ce document a été rédigé selon les principes de la rédaction épïcène.

Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé.



Ville de Lévis

Direction des communications

2303, chemin du Fleuve

Saint-Romuald (Québec) G6W 5P7

Juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	02
MOT DU DIRECTEUR	03
L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE LÉVIS	04
LES FAITS SAILLANTS 2013	05
LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE LÉVIS	06
Notre mission	
Notre vision	
Notre modèle de police citoyenne	
Nos valeurs	
La planification stratégique : Le forum des partenaires	
LE SPVL AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ	10
Les événements festifs	
Une présence auprès des étudiantes et étudiants	
LE SPVL DÉVOUÉ À LA SÉCURITÉ DES LÉVISIENNES ET LÉVISIENS	16
Une équipe engagée pour réprimer la criminalité	
En matière de sécurité routière	
LE SPVL ENGAGÉ ET FIER	21
La centrale 9-1-1	
Le développement de formations	
L'excellence des membres et de leur travail	
ANNEXES	27
Organigramme	
Profil de notre personnel	
Profil budgétaire	
Statistiques opérationnelles	
Bilan routier	
Évolution des délits et des infractions en 2013	
Statistiques des plaintes en déontologie policière en 2013	



MOT DU MAIRE

Je profite de la publication du rapport annuel 2013 du Service de police de la Ville de Lévis pour souligner le travail remarquable de notre corps policier qui contribue à faire de Lévis un milieu de vie sécuritaire et attractif.

La Ville de Lévis figure au 3^e rang des villes les plus sécuritaires au Canada. Ainsi, malgré une progression constante de notre population, le taux de criminalité est à la baisse, ce qui démontre l'efficacité des interventions policières à Lévis.

Par ailleurs, afin de maintenir la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la ville de Lévis, nous avons entrepris une démarche globale visant à adapter le Service de police aux besoins de la population et aux nouvelles réalités de notre ville.

Au nom de tout le conseil municipal, je remercie nos policières et policiers pour leur dévouement et leur professionnalisme qui font la fierté de la population lévisienne.

GILLES LEHOULLIER

Maire de Lévis



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le volet sécurité publique est une priorité de la Ville de Lévis. La qualité de vie et le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens en dépendent.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le comité de sécurité publique de la Ville de Lévis travaille activement à fournir aux membres du Service de police de la Ville de Lévis les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

En tant que présidente du comité de sécurité publique de la Ville de Lévis, je tiens à souligner la compétence du personnel qui travaille à la centrale 9-1-1 et qui est quotidiennement en première ligne.

À la lecture de ce rapport, je me réjouis de constater la bonne santé du Service de police de la Ville de Lévis et je remercie tous ses membres pour leur engagement à assurer la sécurité des Lévisiennes et Lévisiens.

JANET JONES

Présidente du comité de sécurité publique



MOT DU DIRECTEUR

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2013 du Service de police de la Ville de Lévis.

Encore cette année, le personnel du service tant les policières, policiers que les civils ont travaillé avec professionnalisme à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens de Lévis. Ce bilan démontre l'engagement, la mobilisation et l'implication de notre personnel dans la communauté notamment lors des événements festifs qui sont d'ailleurs plus nombreux. Il démontre également le chemin parcouru durant l'année afin de continuer à améliorer nos méthodes d'intervention, les services rendus à la population et notre appui à l'administration municipale.

En 2013, la Ville de Lévis a connu une baisse importante de la criminalité et des accidents graves. Notre présence contribue certainement à ce constat.

Les mois à venir serviront à consolider et à faire en sorte que Lévis demeure parmi les villes les plus sécuritaires au Québec. Nous serons proactifs et nous relèverons les défis qui toucheront notre service afin de bien répondre aux besoins des Lévisiennes et Lévisiens.

C'est avec intégrité, fierté et courage que nous agirons.

YVES CHARETTE

Directeur du service de police



L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE LÉVIS

Lévis nous offre sa vue majestueuse sur le fleuve, le Château Frontenac, les chutes Montmorency et l'île d'Orléans. Sur le plan de la démographie, la population lévisienne était évaluée, en 2013, à 140 931 habitantes et habitants. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, la population lévisienne s'établirait à près de 150 000 habitantes et habitants dès 2020. Lévis est en pleine croissance!

Sur le plan territorial, des 444 km² formant la ville de Lévis, 10 % sont urbanisés, 48 % sont cultivés, 36 % sont sous un couvert forestier alors que les milieux humides comptent pour 6 % du territoire. Le réseau routier, qui comporte presque 1 200 km, gagnera probablement en importance au cours des prochaines années.

La Ville de Lévis agit comme métropole régionale et comme principal pôle urbain, économique et institutionnel de la région Chaudière-Appalaches. Près du tiers de la population et de l'activité économique se trouve sur son territoire. Son approche de coopération entre tous les intervenants du milieu crée ainsi des conditions propices à la réalisation de plusieurs projets d'importance pour le développement économique, commercial et institutionnel.

Selon le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Lévis est la ville québécoise de plus de 100 000 habitantes et habitants ayant le meilleur développement économique et offrant des perspectives d'emploi très encourageantes. De plus, Lévis connaît un taux de chômage parmi les plus faibles de la province. La croissance que nous observerons dans les prochaines années devrait donc se produire dans un contexte des plus favorables.

Bien qu'il s'agisse d'une excellente position, en tant que Service de police de la Ville de Lévis, nous entendons demeurer proactifs vis-à-vis de tous les changements qui toucheront notre ville au cours des prochaines années, afin de bien répondre aux besoins de la population.



LES FAITS SAILLANTS 2013

Le 6 juillet 2013, un convoi ferroviaire transportant du pétrole brut a déraillé dans le centre-ville de Lac-Mégantic, déversant une quantité importante de sa cargaison dans le lac du même nom et son principal affluent, la rivière Chaudière. La Ville de Lévis puise, dans cette rivière, l'eau brute qui alimente l'usine de traitement des eaux potables qui dessert l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest ainsi que les secteurs de Charny et de Sainte-Hélène-de-Breakeyville. L'alimentation en eau a dû être interrompue à la demande des ministères de la Sécurité publique et du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, compte tenu des risques de contamination. Devant cette situation, le Centre de coordination des mesures d'urgence de la sécurité civile (CCMU) a mobilisé les différentes directions de la Ville afin de mettre en place une solution pour pallier le problème d'approvisionnement en eau brute. Le Service de police a participé aux efforts en occupant ses fonctions au sein de l'organisation de la sécurité civile municipale.

La mise en place du nouveau logo de la Ville de Lévis, en 2012, a amené la Direction des communications à bien décrire les éléments identitaires de la Ville. À la suite de cette démarche, l'identification du SPVL a été revue, ce qui fait que dorénavant, les services de sécurité publique, notamment le SPVL, sont identifiés aux armoiries de la Ville. C'est donc au cours de l'année 2013 que notre nouvelle identification a été intégrée dans les différents éléments tels les vêtements, les articles promotionnels et la papeterie.

Une fois de plus, le SPVL a démontré son savoir-faire en matière de gestion de grands événements. Chacun d'eux a nécessité la mobilisation de nos membres, et il est à noter que celle-ci s'accroît d'année en année avec l'arrivée de nouveaux événements. Parmi ceux-ci, le Grand Défi Pierre Lavoie a organisé le parcours *La Boucle* en 2013. La durée de cet événement, la période qui lui était consacrée et l'endroit où il se déroulait ont complexifié le travail. Nos policiers et policières ont su relever le défi avec un grand professionnalisme. Le Demi-Marathon international OASIS a aussi tenu sa première édition en 2013. Nos policières et policiers ont une fois de plus démontré leur engagement et leur implication dans la gestion de l'événement.

LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE LÉVIS

NOTRE MISSION¹

Le Service de police de la Ville de Lévis (SPVL) a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux règlements municipaux et d'en rechercher les auteurs.

Dans la réalisation de sa mission, le SPVL assure la sécurité des personnes et des biens, coopère avec la communauté, sauvegarde les droits et les libertés et respecte les victimes et leurs besoins.

À cette fin, le Service de police assure une présence policière permanente sur l'ensemble du territoire et vise à répondre aux besoins de la population à l'intérieur du mandat qu'il détient du conseil municipal et des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

NOTRE VISION

Le Service de police de la Ville de Lévis est une équipe fière, dynamique et engagée, moderne et proactive, à l'écoute de la population et de ses besoins, misant sur la coopération avec l'ensemble de ses partenaires pour assumer son rôle de leader en matière de sécurité publique.

NOTRE MODÈLE DE POLICE CITOYENNE

En tant que Service de police de la Ville de Lévis, nous visons la recherche constante de nouvelles pratiques dans les domaines reliés à notre mandat et souhaitons implanter des manières novatrices et adaptées à la réalité du territoire desservi. Nous entendons demeurer à l'affût des nouveaux développements en matière de pratiques policières, mais également dans les façons de faire et de voir la police afin d'améliorer la qualité de nos interventions auprès des citoyennes et des citoyens. En tant que service de police moderne, nous avons confiance dans la compétence et le professionnalisme de notre personnel. C'est pourquoi notre organisation prône l'autonomie et la contribution individuelle dans la réalisation et l'atteinte d'une vision commune. Notre modèle de police citoyenne repose sur trois aspects :

1. La connaissance de notre environnement;
2. La coopération avec l'ensemble de nos partenaires;
3. La planification de nos actions sur l'analyse de l'information policière.

1. LA CONNAISSANCE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

La raison d'être du SPVL est le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi que l'application des lois. Compte tenu de l'ampleur du Code criminel et des autres lois, il est essentiel pour nous de cerner les priorités et les besoins des citoyennes et des citoyens en matière de sécurité publique. Pour ce faire, nous entendons demeurer à l'écoute de la population. Nous considérons qu'elle est un partenaire important dans la réalisation de nos activités quotidiennes. Nous souhaitons améliorer la qualité de nos contacts avec la population, notamment en l'amenant à s'impliquer dans l'identification des besoins en matière de sécurité publique et dans la mise en place de moyens significatifs pour l'intervention. Pour notre organisation, il est très important de demeurer à l'écoute de l'environnement afin de pouvoir adapter nos pratiques en fonction de la croissance et du développement de notre ville. Également, nous entendons implanter des canaux de communication avec la population, tant pour échanger sur les priorités et les préoccupations des citoyennes et des citoyens que pour enrichir notre connaissance du territoire. De plus, nous voulons soutenir l'engagement de toutes et tous, tant celui de la patrouille, qui est les yeux et les oreilles du Service, que celui des représentantes et des représentants du Service auprès des élues et des élus ainsi que des partenaires. Un service de police qui connaît son territoire de patrouille et la population desservie est un service à l'image de sa Ville.

2. LA COOPÉRATION AVEC L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES

Nous prévoyons également travailler davantage en concertation avec un ensemble de partenaires significatifs en matière de sécurité publique. Misant sur un modèle de coopération, en travaillant ensemble, nous souhaitons partager notre expertise en matière de sécurité publique, entretenir notre réseau et consolider nos liens avec des actrices et des acteurs importants afin de mettre en place des canaux d'intervention adaptés à l'environnement et aux besoins de la population.

3. LA PLANIFICATION DE NOS ACTIONS SUR L'ANALYSE DE L'INFORMATION POLICIÈRE

Pour assumer son rôle de leader en matière de sécurité publique, notre organisation souhaite orienter ses décisions et le déploiement de ses ressources sur l'analyse et le traitement de l'information policière. Nous nous engageons à partager nos informations et notre savoir dans la résolution de problèmes et l'implantation de solutions durables. Ce qui signifie que dans le plus grand intérêt commun, le SPVL s'engage à respecter le recours à la meilleure solution pour un problème. En tant que Service de police de la Ville de Lévis, nous voulons contribuer à améliorer la qualité de vie de la population en lui offrant un milieu sain et sécuritaire.

¹ Articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q., c. P-13.1.



NOS VALEURS

Notre organisation est guidée dans l'accomplissement de sa mission par trois valeurs. L'**intégrité**, la **fierté** et le **courage** reflètent bien les mandats du Service de police et font dorénavant partie du code de valeurs de tout le personnel de l'organisation.

L'INTÉGRITÉ est une vertu. Nous avons l'habitude d'utiliser le terme « incorruptible » lorsqu'il s'agit de la police. Le personnel policier doit être intègre, incorruptible. Sans quoi à qui pourrait-on se fier? Pour les citoyennes et les citoyens comme pour les élus et les élus, la policière et le policier doivent correspondre à la notion d'« honnêteté réelle » : *une personne qui mérite d'être crue parce que sa réputation et sa pratique jurent pour elle*. S'y rattachent la probité et l'équité dans la gestion des dossiers; s'y rattachent également la transparence et l'authenticité dans le gouvernement des hommes. Toute forme de malhonnêteté chez une personne réduit inévitablement, dans ses activités professionnelles, les vertus de la justice, les règles du droit et de l'éthique. Il se développe ainsi au sein de l'organisation une morale poreuse. L'intégrité est essentielle au climat de confiance qui doit régner dans nos organisations et elle est la base même d'un véritable leadership.

LA FIERTÉ est de l'ordre du sentiment. Le sentiment d'être une personne, d'avoir droit à la dignité et de jouir d'une certaine indépendance. Elle conduit vers le respect de soi, et des autres. Elle conduit, par exemple, tant au respect de l'uniforme qu'au respect que la population lui porte. La fierté forge ce sentiment partagé par tous les membres de l'organisation du travail bien fait, du travail utile. Il est difficile pour quiconque de s'investir dans son travail s'il n'éprouve pas une certaine fierté à le faire. La fierté, c'est aussi la valorisation que l'on tire de son métier ou de sa profession, mais aussi du travail des autres membres de l'organisation. Le défaut du travail bien fait atteint la fierté de tout le monde. De la fierté naissent la solidarité et le goût de travailler ensemble.

LE COURAGE est avant tout une force morale. Et la fierté conduit au courage. Ce qui signifie que notre contribution au travail ne se limite pas à notre description de tâches. Cela ne mène nulle part, surtout dans le travail du policier. Car le courage, c'est aussi avoir la passion de son métier, la volonté, la fermeté et la force d'âme devant des décisions difficiles à prendre ou des actions pénibles à conduire. Le courage assure à la personne de la constance et de l'énergie pour relever les défis et faire face aux difficultés dans l'exercice de ses responsabilités.



LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : LE FORUM DES PARTENAIRES

En 2012, le Service de police a entrepris une démarche de planification stratégique, un outil essentiel pour permettre à notre organisation de réaliser ses objectifs de sécurité publique et de protection des Lévisiennes et des Lévisiens. Dans le cadre de cette démarche, le Service de police a consulté en avril 2013 des acteurs importants de Lévis. Ont été conviés des représentantes et représentants des milieux communautaire, économique, coopératif, éducatif, de la santé, etc. Mis en place par le SPVL, ce forum visait d'abord à prendre note des attentes des divers partenaires envers le Service en plus de recueillir leur opinion sur divers sujets. En connaissant les attentes et les opinions de ses partenaires, le SPVL a pu s'en inspirer dans la planification de ses actions. Cette réunion a aussi donné l'occasion au SPVL de tracer un portrait de sa gamme de services et de programmes.



LE SPVL AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ

Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens fait partie intégrante de notre mission. En 2013, notre service de police s'est activement impliqué auprès des jeunes, notamment par une présence en milieu scolaire au primaire, au secondaire et au collégial. Année après année, nous nous faisons aussi un devoir d'être présents dans des événements de toute sorte.

LE SALON MAMANS ET FAMILLES 2013

Du 3 au 5 mai 2013 se tenait la première édition du *Salon mamans et familles* aux Galeries Chagnon, où plus d'une quinzaine d'exposants étaient présents. Des jeux gonflables, des ateliers de maquillage, de l'animation et plusieurs tirages ont rythmé la fin de semaine. Pour l'occasion, le Service de police était présent dans le stationnement pour y effectuer la vérification des sièges d'auto pour enfants et pour donner divers conseils aux parents et futurs parents. Les motos et les véhicules tout-terrain ont été exposés pour le plaisir des enfants et des plus grands!

LE SALON DES SPORTS RÉCRÉATIFS MOTORISÉS 2013

Chaque automne, les amateurs de motoneiges, de motocyclettes et d'autres véhicules récréatifs motorisés se donnent rendez-vous au Centre de foires de Québec pour y rencontrer plusieurs exposants. Des défilés de mode, des ateliers mécaniques, des conférences et des présentations de prototypes comptent parmi les activités organisées pour ce salon, qui avait lieu du 25 au 27 octobre. Le Service de police y tenait un kiosque, dans lequel étaient exposés une motoneige et un VTT. Les policiers sur place ont répondu aux questions des participantes et participants et ils ont distribué aux enfants des objets promotionnels, dont les insignes de police. À la toute fin du salon, les policiers sur place ont procédé au tirage d'un ensemble de sécurité comprenant, entre autres, des câbles de survoltage et une couverture thermique. Toutes les participantes et tous les participants au Salon qui ont visité le kiosque du SPVL ont pu remplir un coupon leur donnant ainsi une chance de remporter cet ensemble.

LA JOURNÉE PROVINCIALE D'IDENTIFICATION DES ENFANTS

Le 29 septembre se tenait la 4^e Journée provinciale d'identification des enfants organisée par Enfant-Retour. Dans le cadre de cette journée, les familles étaient invitées à se rendre dans certaines succursales des pharmacies Jean Coutu, où elles pouvaient faire photographier leurs enfants et obtenir gratuitement un carnet d'identité pour eux. Des policières et policiers du SPVL, accompagnés d'étudiantes et d'étudiants en techniques policières du Campus Notre-Dame-de-Foy, étaient présents dans trois pharmacies du territoire, soit dans les secteurs de Lévis, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Nicolas.

Au cours de l'année 2013, le Service de police, de concert avec l'organisme Enfant-Retour, a produit une version adaptée du carnet d'identification. Ce carnet, qui peut être utilisé par le SPVL tout au long de l'année dans le cadre de la réalisation de sa mission de prévention, a été distribué pendant cette journée provinciale.

LE PROJET GUES

Le 11 décembre 2013, le Centre aide et prévention jeunesse de Lévis, le Service de police de la Ville de Lévis et À Tire-d'Aile C.A.L.A.C.S. de Lévis (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) présentaient le Projet GUES (Gang Utilisation Exploitation Sexuelle). Ce projet, financé par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014, a pour objectif d'augmenter la capacité d'intervention des milieux en soutenant la mise en place de projets de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des adolescents.

Le Projet GUES vise à informer et à outiller les jeunes de 12 à 17 ans, leurs parents ainsi que la communauté sur les différentes formes d'exploitation sexuelle : dangers reliés à l'utilisation d'Internet, à l'affichage, à l'autoexploitation sexuelle (sexto), à la cyberprédation, à l'âge de consentement. GUES cherche aussi à protéger les jeunes en mobilisant la collectivité contre le phénomène de l'exploitation sexuelle, mais aussi en facilitant l'intervention lors de situations à risque.

Dès le début de l'année 2014, des ateliers interactifs seront réalisés dans les écoles du territoire auprès des élèves de deuxième secondaire par les policières et policiers du SPVL conjointement avec une intervenante d'À Tire-d'Aile C.A.L.A.C.S. Des présentations sur le recrutement, le proxénétisme, la cyberprédation et les ressources du milieu s'adressant aux parents seront réalisées dans certains organismes et entreprises du territoire. En plus de bien outiller nos jeunes, ces ateliers permettront aux parents d'être mieux informés sur les façons d'intervenir auprès de leurs enfants.



LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Cette année encore, de nombreux événements festifs ont eu lieu à Lévis. Chacun d'eux a nécessité la préparation d'un plan d'opération et la mobilisation de l'organisation et des partenaires. En plus des nouveautés qui nous ont amenés à relever plusieurs défis, voici deux événements qui ont retenu notre attention en 2013.

Année après année, le Festivent attire un plus vaste contingent de festivalières et de festivaliers et s'inscrit comme un incontournable dans le calendrier des événements de la période estivale. En 2013, plus de 150 000 personnes étaient attendues sur le site entre le 31 juillet et le 4 août pour se divertir grâce aux amuseuses et amuseurs publics, aux chanteuses et chanteurs, aux clowns, aux manèges, aux mascottes, aux spectacles, sans oublier la trentaine de montgolfières s'envolant dans le ciel. Encore cette année, le Festivent a reçu la visite de groupes musicaux et chanteurs de renommée internationale. La tenue de tels spectacles attire les foules et nécessite, de la part du SPVL, une préparation et une mobilisation importantes afin de veiller à la sécurité et au bon déroulement de ces grands rassemblements.

Les activités entourant la Fête nationale du Québec, le 24 juin, ont nécessité une importante mobilisation des membres du Service de police. En effet, le grand nombre et le type d'activités organisées simultanément sur différents sites du territoire de la ville en ont rendu la gestion plus risquée. Ces activités ont été l'occasion, pour la première fois, de planifier la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation *Maintien et rétablissement de l'ordre*. Nos équipes étaient prêtes à intervenir en cas de désordre. Faisant toujours preuve de discipline, d'engagement et d'implication, nos policières et policiers étaient bien présents. La planification, la préparation et l'intervention ont permis de faciliter la gestion des événements.



UNE PRÉSENCE AUPRÈS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

UNE PRÉSENCE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Puisque les jeunes sont les citoyennes et citoyens de demain, en tant que service de police, nous croyons qu'il est essentiel d'être à l'écoute de leurs besoins. C'est pourquoi, en 2013, nous avons poursuivi notre étroite collaboration avec les 11 établissements d'enseignement secondaire de notre territoire pour offrir un service adapté à leurs besoins. En effet, par leur présence quotidienne en milieu scolaire, les policières et policiers sont des ressources de première ligne pour intervenir en matière de violence, d'intimidation, de consommation de drogue, de vol et de diverses autres infractions. Cette implication nous permet de travailler avec les intervenantes et les intervenants déjà en place et de créer un lien privilégié, autant avec le personnel de l'école qu'avec les élèves. Nos ressources policières participent également à différents comités impliquant les multiples intervenants des écoles desservies, toujours dans le but d'améliorer les services aux élèves. Cette proximité permet d'humaniser le rôle des policières et policiers, et donne aux élèves la possibilité de dénoncer plus rapidement toute situation problématique qu'ils pourraient vivre. De plus, la présence régulière de ces effectifs auprès des élèves nous permet de constater leur évolution et de nous adapter à leur réalité en constant changement.

En 2013, notre implication en milieu scolaire s'est étendue à diverses activités communautaires, sportives ou culturelles afin d'y maximiser l'efficacité de nos interventions.



L'IMPLICATION DANS UNE DÉMARCHE DE RÉOLUTION DE PROBLÈME PAR DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

En 2013, nous nous sommes de nouveau impliqués auprès des étudiantes et étudiants du Cégep François-Xavier-Garneau dans une démarche de résolution de problèmes. Tout d'abord, les membres du Service ont été invités à soumettre des problématiques propices à la démarche de résolution de problèmes vécus sur notre territoire. Parmi toutes les suggestions reçues, deux problématiques ont été sélectionnées. Cela nous a permis de jumeler une équipe de cinq ou six étudiantes et étudiants de deuxième année avec respectivement une policière-monitrice ou un policier-moniteur, qui avait le mandat de les accompagner dans la réalisation de leur résolution de problèmes. Au terme de leur analyse, les équipes ont proposé des mesures à mettre en place pour résoudre ces problématiques. Nous verrons dans le futur comment nous pourrions poursuivre la démarche qu'elles ont entreprise afin d'implanter certaines de leurs recommandations.

DES PRÉSENTATIONS AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ

En 2013, le SPVL s'est également impliqué auprès des étudiantes et étudiants en techniques policières du Campus Notre-Dame-de-Foy. Au cours d'une journée de présentation, les étudiants ont pu assister à des présentations des membres du SPVL sur les différents aspects du métier de policier. Plusieurs de nos membres ont véhiculé leur passion pour leur métier afin d'enrichir la formation de ces futurs étudiantes et étudiants de première année.

En avril, une sergente-détective principale de notre service a été invitée à titre de conférencière dans le cadre du cours *Femmes, criminalité et justice* donné dans le cadre du baccalauréat en criminologie de l'Université Laval. La présentation portant sur les agressions sexuelles en tant qu'arme de guerre, sur les différentes organisations internationales travaillant dans les missions de paix et sur le rôle des policiers des Nations Unies a été très appréciée par les étudiantes et étudiants. Nous sommes fiers que l'une de nos membres ait eu l'occasion de participer à ce genre de conférence!

LE SPVL DÉVOUÉ À LA SÉCURITÉ DES LÉVIISIENNES ET LÉVISIENS

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR RÉPRIMER LA CRIMINALITÉ

Afin de réaliser sa mission dans la répression de la criminalité, le SPVL peut compter sur du personnel hautement compétent et professionnel, qui a su, encore en 2013, se mobiliser pour résoudre de nombreux événements criminels. La collaboration entre les membres du Service de police, mais aussi avec les escouades régionales mixtes et d'autres services de police a permis à de nombreux projets de lutte à la criminalité de se réaliser. Voici, à cet effet, un rappel des dossiers les plus marquants de l'année 2013.

LA PERQUISITION DE STUPÉFIANTS

Encore cette année, nous avons saisi d'importantes quantités de stupéfiants et procédé à l'arrestation de nombreux individus impliqués dans le trafic. La lutte aux stupéfiants fait partie intégrante des activités de l'ensemble du Service, que ce soit la patrouille, les enquêteurs, les policières et policiers en milieu scolaire ainsi qu'en prévention.

Le projet *Dommages*, réalisé conjointement avec la Sûreté du Québec, a permis de démanteler un réseau de vente de stupéfiants qui employait des mineurs pour la vente des produits. Cinq perquisitions ont été réalisées. Elles ont mené à la saisie de 800 comprimés de méthamphétamine, 78 grammes de haschisch, 13 grammes de cocaïne, 150 grammes de cannabis et 1 600 \$.

En juin, la coopération entre le SPVL et la Sûreté du Québec a de nouveau porté des fruits lors du projet *Boomerang*. Cette opération d'envergure relative au trafic de stupéfiants a permis de mettre la main sur plus de 15 000 comprimés de méthamphétamine, 250 grammes de kétamine, 54 grammes de cocaïne, 536 grammes de cannabis, 14 grammes de résine de cannabis, 1 100 doses de LSD, 136 comprimés de Viagra et 5 500 \$. Cinq arrestations ont été réalisées dans le cadre de cette opération.

En décembre 2013, le Service de police, en collaboration avec le Groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec, a procédé à trois perquisitions en matière de stupéfiants lors du projet *Hollywood*. Ces perquisitions ont permis de saisir 2 354 comprimés de méthamphétamine, 24,3 grammes de cocaïne, plus de 4 livres de cannabis, 61,7 grammes de résine de cannabis, d'autres substances et du matériel servant à la production de cannabis. Trois individus, tous résidents de Lévis, ont été arrêtés.

DES PARTICIPATIONS AUX ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES

Depuis les dernières années, notre organisation participe aux escouades régionales mixtes (ERM). Ces dernières regroupent des membres de plusieurs organisations policières, dont la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Québec et notre service de police. Ces escouades régionales travaillent sur différents dossiers reliés notamment aux stupéfiants, aux gangs de rue et aux crimes en réseau. Les objectifs de ces escouades consistent à :

- renforcer le partage des expertises entre les organisations policières par le partenariat;
- sécuriser les citoyennes et les citoyens en offrant une réponse intégrée et efficace pour prévenir l'enracinement du crime organisé sur le territoire et dans l'économie légale;
- maintenir une pression constante sur le crime organisé afin d'en contrer les activités.

En 2013, notre collaboration s'est traduite par la participation de deux enquêteurs de notre organisation, l'un à l'escouade régionale mixte sur les gangs de rue et l'autre à l'escouade régionale mixte sur le crime organisé, qui enquête sur les crimes perpétrés sur la rive nord et la rive sud de Québec. La présence de membres de notre organisation dans ces escouades offre de nombreux avantages. Elle permet d'abord à ces membres d'acquérir une expertise en enquête et de développer de nouvelles techniques de travail. Elle nous permet également d'obtenir du soutien de ces escouades pour enquêter sur les gangs de rue émergentes et le crime organisé sur notre territoire et de réaliser des projets d'enquête de plus grande envergure grâce à l'unification des forces.

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis les dernières années, notre service de police accorde une grande importance à la sécurité routière sur notre territoire. Le développement économique, commercial et résidentiel lévisien en constant essor amène son lot de défis pour la circulation. La population sans cesse grandissante dessine un nouveau visage à nos routes, qui sont de plus en plus achalandées. La présence de nos policières et policiers, qui doivent s'assurer quotidiennement que tous sont en sécurité sur nos routes, est donc plus que jamais nécessaire. Elle fournit un milieu de vie agréable et sécuritaire à nos citoyennes et citoyens.

Afin de coordonner nos actions et d'assurer la sécurité routière sur le territoire, nous participons au comité de circulation de la Ville de Lévis. Ce comité réalise une étude et fait des recommandations au comité exécutif sur tout sujet en matière de signalisation, de contrôle de la circulation, de sécurité routière et de stationnement, et sur tout autre sujet sur lequel une municipalité peut intervenir en vertu du Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2).

En 2013, notre service de police s'est particulièrement impliqué pour assurer la sécurité routière sur le territoire lévisien, notamment par sa participation à de nombreuses campagnes de sécurité routière et par la présence de brigadières et brigadiers scolaires au passage des écolières et des écoliers.

LES CAMPAGNES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA SEMAINE CANADIENNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Semaine canadienne de la sécurité routière, qui s'est déroulée du 13 au 20 mai 2013, est une initiative annuelle relevant d'une collaboration entre les services de police du Canada. Les opérations visent quatre grandes causes de mortalité sur les routes, soit la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue, la non-utilisation ou la mauvaise utilisation de la ceinture de sécurité, la conduite agressive et la distraction au volant. Au cours de cette semaine, les policières et policiers du SPVL ont tenu des opérations tous les jours et à différents moments de la journée.

Pour notre service, la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et/ou la drogue, la vitesse et la distraction au volant constituent nos priorités en sécurité routière. Notre organisation s'est donc sentie interpellée par cette initiative, qui s'inscrit dans les actions que nous avons poursuivies tout au long de l'année 2013.

L'OPÉRATION IMPACT

L'opération Impact, initiative de l'Association canadienne des chefs de police et de Transport Canada, a été mise en place afin de sensibiliser les conductrices et les conducteurs aux règles de sécurité routière. Son but est d'amener la population à les respecter afin de sauver des vies. Cette opération, à laquelle le SPVL a participé, s'est tenue du 11 au 14 octobre dernier. Nos objectifs, sur notre territoire, étaient de sensibiliser les gens à la distraction au volant, de diminuer la vitesse, de faire observer le port de la ceinture de sécurité et de dissuader à la conduite avec les capacités affaiblies. En tout, sept opérations se sont déroulées sur l'ensemble du territoire. Nos policières et policiers ont remis des constats d'infraction aux automobilistes récalcitrants en plus de profiter de l'occasion pour sensibiliser les gens à la prudence au volant.



L'ALCOOL AU VOLANT

À l'approche des fêtes, de nombreux contrôles ont été effectués dans le cadre de l'opération VACCIN (Vérification Accrue Capacité Conduite Intervention Nationale) afin de sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la conduite avec les capacités affaiblies, que ce soit par l'alcool ou la drogue. Cette opération d'envergure nationale a rassemblé, pour une deuxième fois, tous les services de police du Québec. Chaque année, l'alcool est responsable d'environ 32 % des décès, de 16 % des blessés graves et de 5 % des blessés légers sur les routes.

Cinq opérations ont été tenues sur l'ensemble de notre territoire au cours du mois de décembre 2013. Le barrage routier effectué le 5 décembre a été réalisé conjointement avec le Service de police de la Ville de Québec, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier du Québec. À cette occasion, des policières et policiers de ces organisations ont été jumelés et des opérations se sont déroulées simultanément sur le territoire de la ville de Lévis et de la ville de Québec. Environ 2 400 véhicules ont été vérifiés et quatre tests de dépistage ont été effectués. Ces tests ont mené à quatre arrestations. Les policières et policiers ont aussi remis des constats en vertu du Code de la sécurité routière ainsi que des avertissements.

Notre service de police s'est également impliqué dans la campagne de sensibilisation P.A.S Alcool en effectuant des opérations ciblant la conduite avec les facultés affaiblies. En 2013, plusieurs barrages routiers ont été tenus sur notre territoire, principalement durant la saison des fêtes.

À L'ÉCOLE, IL Y A AUSSI DES LIMITES

Pour la période de retour en classe, le Service de police a mené, du 28 août au 24 septembre, sa campagne de sécurité routière *À l'école, il y a aussi des limites*, qui a pour objectif de renforcer la sécurité, notamment par la tenue d'opérations de surveillance routière dans les zones d'établissements scolaires de notre territoire. Plus d'une trentaine d'opérations ont été réalisées à l'égard de la vitesse dans les zones scolaires, mais aussi du port de la ceinture de sécurité, du respect des feux d'avertissement des autobus scolaires et de la sécurité des brigadières et des brigadiers ainsi que des piétonnes et des piétons.



NOS BRIGADIÈRES ET BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES

Le chemin à suivre pour se rendre à l'école et en revenir peut parfois représenter un défi pour les enfants du primaire et une source d'inquiétude pour leurs parents. D'abord, leur spontanéité et leur insouciance les rendent souvent vulnérables dans la circulation. De plus, certaines intersections peuvent s'avérer dangereuses pour eux, même en présence de signalisation routière. C'est pour cette raison que notre service de police engage plus d'une soixantaine de brigadières et brigadiers adultes. Les adultes assumant le rôle de brigadier sont principalement des personnes retraitées, ou d'un certain âge, qui ont pour responsabilité d'assurer la sécurité des élèves aux intersections les plus achalandées. En 2013, nous avons procédé à l'évaluation et à l'analyse de toutes les intersections nécessitant un brigadier scolaire sur notre territoire. Des changements ont été apportés et d'autres sont à venir afin de mieux répondre à la réalité des besoins des écolières et écoliers en matière de sécurité routière.

NOS BRIGADIÈRES ET BRIGADIERS JUNIORS

En plus des brigadières et brigadiers scolaires adultes, nous formons aussi près de 300 brigadières et brigadiers juniors, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce sont des élèves de 5^e et de 6^e année dont le rôle est d'assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles primaires et dans les autobus scolaires. Toutes et tous voient à ce que les élèves de leur école traversent les rues avoisinantes en toute sécurité. Certains sont également présents à bord des autobus scolaires pour s'assurer que le transport se fait en toute sécurité. Encore cette année, nous avons montré à ces jeunes comment faire traverser les autres élèves de manière sécuritaire, à être vigilants, à s'adapter aux conditions météorologiques, à faire preuve de sérieux et de respect afin de pouvoir bien exercer leur rôle.

Reconnaissant du travail qu'ils accomplissent pour la sécurité de leurs pairs tout au long de l'année scolaire, notre service de police ne manque pas de souligner leur dévouement et leur mérite de diverses façons. D'ailleurs, au mois de décembre, 272 brigadières et brigadiers scolaires et leurs 20 accompagnateurs ont été conviés par le Service de police à une sortie au Cinéma Imax des Galeries de la Capitale afin de souligner leur implication au cours de l'année scolaire. Leur contribution est très importante, et c'est pourquoi le SPVL, en collaboration avec le Cinéma Imax, a organisé une projection, en primeur, du film Le Hobbit 2. Un sac de maïs soufflé, une boisson et des friandises ont été remis à chaque jeune pour agrémenter la projection. Ils ont aussi reçu une paire de bas de laine pour se garder les pieds bien au chaud pendant l'hiver. Cette sortie très appréciée de tous a été une réussite.

LE SPVL, ENGAGÉ ET FIER

Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur du personnel compétent pour offrir un service de qualité aux Lévisiennes et aux Lévisiens. C'est pourquoi le Service de police se fait un devoir de souligner l'excellence de ses membres. Tout un chacun contribue au rayonnement de notre organisation, mais aussi à celui de la Ville de Lévis.

LA CENTRALE 9-1-1

Au 31 décembre 2013, la centrale 9-1-1 de Lévis desservait 43 municipalités regroupant environ 315 000 personnes. Ces villes font partie de 8 MRC ou regroupements « hors MRC » couvrant plusieurs régions du Québec, de Lévis à l'est à Salaberry-de-Valleyfield à l'ouest, et de Saint-Marc-des-Carières au nord à Stanstead au sud, à la frontière américaine.

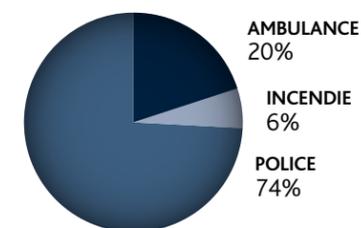
La centrale de Lévis répartit directement les policiers de cinq services de police différents, soit ceux de Lévis, de Sainte-Marie, de Bromont, de Wendake et des Abénakis. Dans tous ces services de police, sauf ceux de Wendake et des Abénakis, la carte d'appel informatique créée à la centrale est transmise aux ordinateurs des véhicules de patrouille et les changements apportés de part et d'autre sont directement et instantanément accessibles par l'autre partie.

En plus des services incendie des villes desservies, la centrale 9-1-1 de Lévis intervient également dans la répartition ou l'assistance aux brigades de pompiers de quatre usines ou commerces, soit Valéro (Ultramar), Emco, Luralco et Gazoduc TQM.

LA CENTRALE DE LÉVIS RÉPOND À TROIS GRANDS TYPES D'APPELS 9-1-1 :

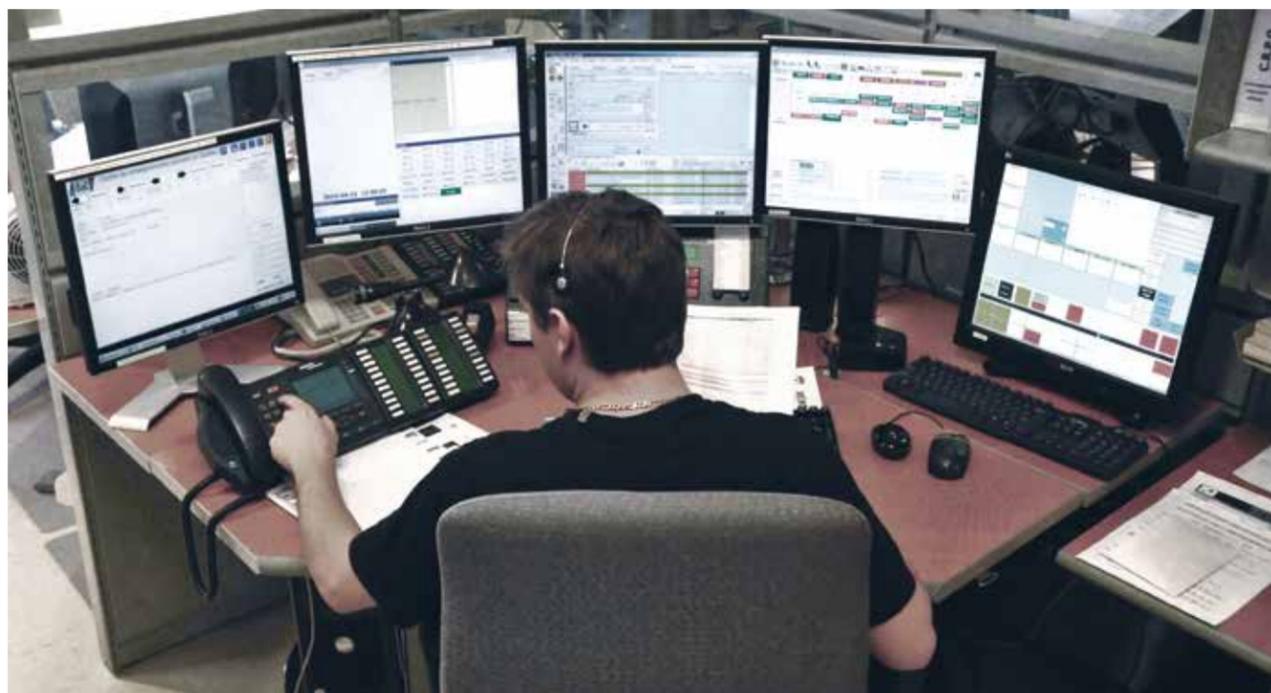
- Les appels de nature « ambulance », qui sont basculés à la centrale « santé » du territoire concerné;
- Les appels de nature « incendie », qui sont traités par la centrale de Lévis pour la quasi-totalité des villes desservies;
- Les appels de nature « police », qui sont soit traités directement par la centrale 9-1-1, soit basculés à la Sûreté du Québec ou à la régie de police appropriée.

TYPES D'APPELS EN 2013



La centrale 9-1-1 de Lévis fonctionne selon un mode « centre primaire » et « centre secondaire » à l'intérieur de la même centrale. Les appels, tant 9-1-1 qu'administratifs, sont pris par des répartiteurs (preneurs d'appel) en poste à une ou des consoles de « prise d'appel » tandis que la répartition des appels aux intervenants « police » et « incendie » est effectuée sur des consoles spécifiques.

Les avantages du mode de fonctionnement « centre primaire » et « centre secondaire » sont multiples; le preneur d'appel peut rester en ligne avec l'appelant et obtenir plus d'information, qu'il ajoute à la carte d'appel, tandis que les répartiteurs police et incendie répartissent les intervenants d'urgence requis en demeurant informés des nouveaux points inscrits à la carte d'appel par le preneur d'appel.



NOS RÉPARTITEURS AU CŒUR D'UN DOCUMENTAIRE

Cette année, certains de nos répartiteurs ont participé au documentaire *9-1-1, Lumière sur un travail méconnu* de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). Ce documentaire traite plus particulièrement du stress que vivent les préposés aux appels dans les centrales 9-1-1. Lors d'interventions d'urgence, on pense généralement aux policiers, aux pompiers ou aux paramédicaux, mais les préposés aux appels d'urgence sont les premiers à répondre lorsque des individus vivent des situations d'urgence. Ils doivent procéder rapidement, puisqu'il leur faut obtenir le plus d'information possible sur la situation dans un court délai afin de bien répondre aux besoins des personnes. Le travail de ces préposés, bien qu'il soit effectué dans l'ombre des interventions, est tout aussi important et leur fait vivre des situations stressantes qui ont des impacts sur eux. C'est ce que le documentaire de l'IRSST met en lumière.



LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS

LA GESTION DES SITUATIONS D'EXCEPTION: UNE FORMATION EN QUATRE VOILETS

En 2012, le SPVL a procédé à l'élaboration du *Manuel des opérations en situation d'exception (MOSE)*. Puisque de telles situations demandent une excellente collaboration entre tous les intervenants travaillant à différents niveaux de coordination, il était impératif d'établir un canevas de travail approprié. Cette mise en place a nécessité une formation spécifique pour les différents acteurs impliqués dans la gestion des situations d'exception. La formation en quatre volets, s'adressant autant aux membres du Service de police qu'aux directions de la Ville concernés par ce genre d'événement, a débuté en 2012.

En 2013, le quatrième et dernier volet de la formation a été présenté à l'équipe stratégique, qui comprend les membres de la direction du SPVL. Le but de cette formation était d'aborder toutes les conséquences organisationnelles possibles en situation d'exception pour en prévoir la gestion. Au cours de l'année, des exercices de simulation ont aussi été proposés afin de préparer les membres du Service de police à intervenir et à gérer ce type d'événement.



LE GUIDE D'INTERVENTION LORS D'UNE DISPARITION, UNE FUGUE OU UN ENLÈVEMENT

En octobre dernier, le SPVL a mis en place son *Guide d'intervention lors d'une disparition, une fugue ou un enlèvement* ainsi que sa directive interne. Inspiré du *Guide d'enquêtes sur les disparitions et enlèvements au Québec*, ce guide est un outil très important pour les policières et policiers. En plus des procédures de recherche, le guide comprend divers aide-mémoire sur les profils des personnes disparues. En novembre, une formation sur la structure de mobilisation pour les gestionnaires de recherche terrestre a eu lieu. Plus récemment, trois groupes de policières et policiers ont été formés à l'utilisation des GPS. Un dernier groupe sera formé en janvier 2014. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité du développement des outils pour la gestion d'événements d'exception.

LE MAINTIEN ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE

Au printemps 2013, le SPVL a procédé à l'acquisition des équipements nécessaires pour le maintien et le rétablissement de l'ordre. À la suite de ces acquisitions, en mai et juin, tous les policiers et policières ont reçu la formation *Maintien et rétablissement de l'ordre à la cote d'alerte 1*. Cette formation, qui a eu lieu à l'Aréna de Lauzon, a permis aux policières et policiers de mieux comprendre la dynamique de la gestion d'une foule et de savoir comment intervenir convenablement en temps opportun. En plus de cette formation, quatre sergents et un capitaine ont reçu deux formations à l'École nationale de police du Québec; la première, *Maintien et rétablissement de l'ordre de cote d'alerte 2 et 3* pour membre de peloton, et la seconde, *Maintien et rétablissement de l'ordre de cote d'alerte 2 et 3* pour chef de peloton. Par ailleurs, le service peut compter sur deux personnes-ressources qui pourront procéder à des mises à jour des formations et les diffuser. Bien que ces formations ne soient pas une réponse à une augmentation des situations nécessitant un contrôle de foule, mieux vaut prévenir que guérir!

L'EXCELLENCE DES MEMBRES ET DE LEUR TRAVAIL

LA REMISE DE MÉDAILLES POUR SERVICES DISTINGUÉS

Lors de la cérémonie de remise des médailles 2013 pour services distingués, vingt-trois (23) membres du SPVL ont été honorés. Cette cérémonie soulignait les 20 ans et les 30 ans de carrière de ces policiers qui ont exercé leur métier de manière irréprochable. La médaille de la police pour services distingués a été créée le 12 août 1983 pour reconnaître les agentes et les agents de police qui ont servi de manière exemplaire, qui ont eu une conduite irréprochable et qui ont effectué leur travail avec zèle et efficacité. L'attribution de la médaille des policiers pour services distingués fait partie du Régime canadien de distinctions honorifiques et relève du Bureau du gouverneur général du Canada. Recevoir un tel honneur témoigne d'une conduite exemplaire de même que de longs et exceptionnels états de service des personnes qui occupent des professions à haut risque.

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE DISTINCTION HONORIFIQUE

Toujours afin de souligner le travail de qualité de ses membres, la direction du SPVL a mis en place un programme de distinction honorifique à l'égard des membres du personnel policier et civil. Le programme de distinction s'adresse aussi aux membres de la collectivité, c'est-à-dire aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux partenaires. Trois catégories composent ce programme.

- LA CATÉGORIE *BON TRAVAIL*

La reconnaissance *Bon travail* est remise, sous la forme d'une mention au dossier, à une employée ou un employé s'étant distingué par un niveau de rendement appréciable et digne de mention.

- LA CATÉGORIE *MENTION DE QUALITÉ*

La *Mention de qualité* est décernée, sous la forme d'un certificat, à une employée ou un employé qui s'est distingué par un niveau de rendement élevé et de qualité.

- LA CATÉGORIE *MENTION DE RECONNAISSANCE*

La *Mention de reconnaissance*, décernée par le directeur du Service de police, est remise à des citoyens ou des partenaires contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. Des citoyennes ou citoyens et les partenaires ayant secouru des personnes dans une situation de danger, apporté de l'aide aux victimes d'actes criminels, amélioré la qualité de vie du quartier ou travaillé à la prévention de la criminalité peuvent se voir remettre cette mention.

Tout employé, civil ou policier, peut soumettre une candidature d'une employée ou d'un employé, d'une citoyenne ou d'un citoyen ainsi que d'un partenaire pour une distinction honorifique du SPVL. Un citoyen peut également faire reconnaître le travail d'un employé du SPVL. Pour ce faire, il doit s'adresser au Service de police.



LE PRIX D'EXCELLENCE INTERSECTION 2013 POUR LE PROTOCOLE D'INTERVENTION ENTRE LES PARTENAIRES MANDATÉS POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES SUICIDAIRES

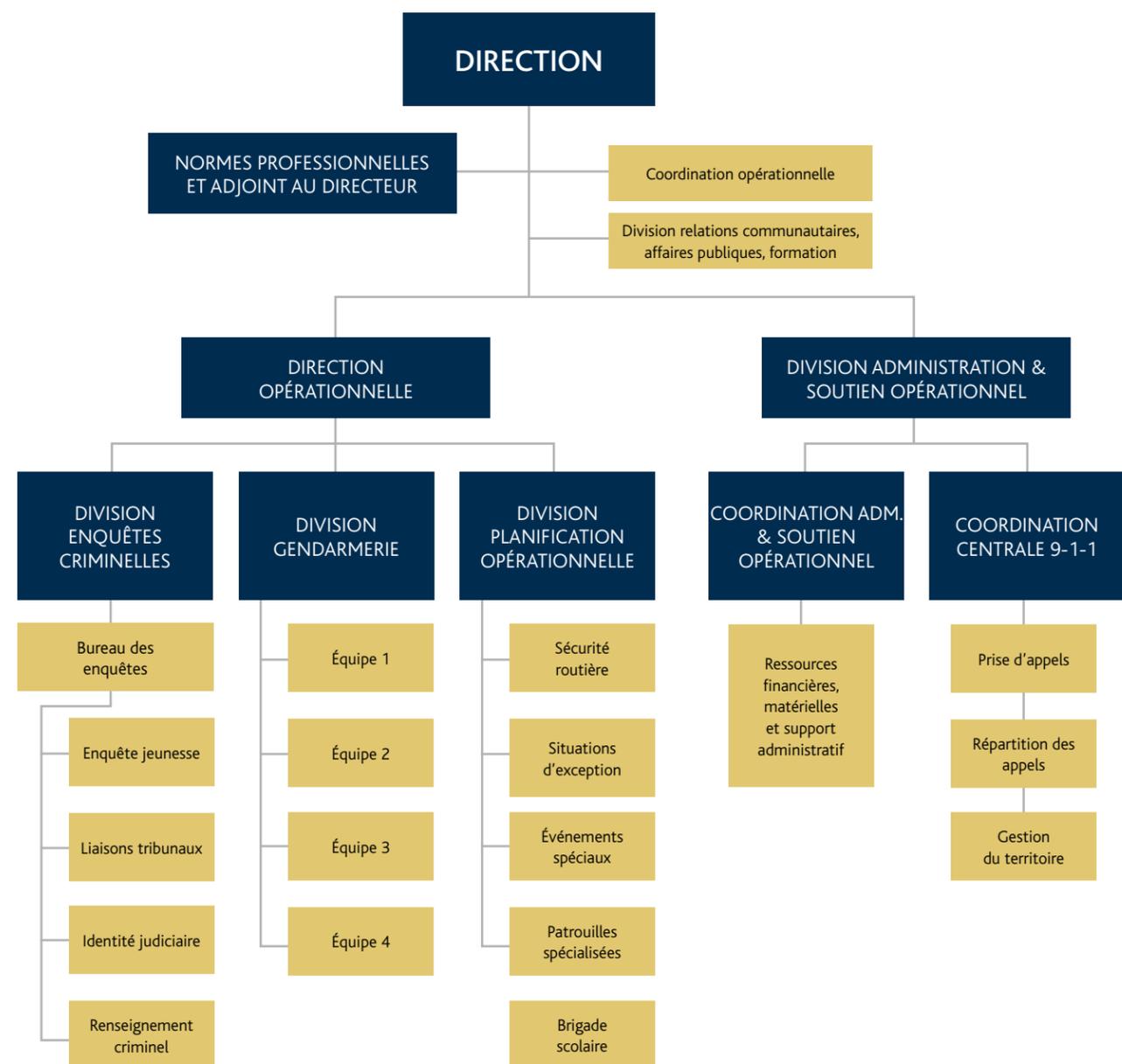
En 2013, le *Protocole d'intervention entre les partenaires mandatés pour venir en aide aux personnes suicidaires* a obtenu le premier prix d'excellence Intersection 2013. Le projet a été réalisé par le Service de police de la Ville de Lévis, le Service de police de Sainte-Marie ainsi que la Sûreté du Québec, MRC de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, Lotbinière, Bellechasse et Nouvelle-Beauce. Ce partenariat, instauré par le CSSS Alphonse-Desjardins, a pour but de créer une collaboration efficace lors d'une intervention dans le cas de crise suicidaire ou de décès par suicide en assurant ainsi un meilleur filet social pour les personnes en crise ou celles endeuillées par le suicide d'un proche.

L'année 2013 a aussi été l'occasion, pour les différents partenaires du Protocole, de célébrer leur dixième anniversaire par l'organisation d'un événement regroupant tous les intervenants.



ANNEXES

1. ORGANIGRAMME



2. PROFIL DE NOTRE PERSONNEL

2.1 DISTRIBUTION DES EFFECTIFS SELON LEUR FONCTION

PERSONNEL POLICIER	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Directeur	1
Directeur adjoint	1
Inspecteur	1
Capitaine à la planification, développement opérationnel et patrouille spécialisée	1
Capitaine équipes rotatives	4
Capitaine aux enquêtes	1
Sergent aux opérations	8
Sergent aux relations communautaires, affaires publiques et formation	1
Sergent à la sécurité routière	1
Sergent-détective principal	2
Sergent-détective	17
Agent enquêteur jeunesse	2
Agent à la patrouille	88
Agent à la sécurité routière	7
Agent à la liaison	2
Agent aux relations communautaires et affaires publiques	3
Agent de formation	1
Technicien en identité judiciaire	2
Agent de renseignement criminel	1
Agent à l'accueil	2
Agent temporaire	29
TOTAL DU PERSONNEL POLICIER	175

PERSONNEL CIVIL	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Chef de service	1
Coordonateur	2
Conseillère en coordination opérationnelle	1
Analyste en renseignement criminel	1
Superviseur MIP / CRPQ	1
Répartiteur principal	2
Secrétaire	14
Préposé MIP / CRPQ	4
Préposé aux télécommunications	18
Commis aux pièces à conviction et équipements	2
Brigadier scolaire	51
Temporaire répartition	11
TOTAL DU PERSONNEL CIVIL	108

2.2 DISTRIBUTION DE NOTRE PERSONNEL PERMANENT PAR ANNÉE DE SERVICE

ANNÉES DE SERVICE	NOMBRE D'EMPLOYÉS ¹
Moins de 6 années	13
6 à 10 années	38
11 à 15 années	15
16 à 20 années	45
21 à 25 années	18
26 années et plus	17

¹ Ce nombre exclut les brigadières et brigadiers scolaires.

3. PROFIL BUDGÉTAIRE

3.1 BUDGET ET ENVIRONNEMENT

BUDGET ET ENVIRONNEMENT	2012 (\$)	2013 (\$)
Budget du Service de police	23 200 609	23 374 151
Budget de la Ville de Lévis	213 800 000	225 725 000
Population	138 222 ²	140 931 ³

3.2 NOS DÉPENSES

DÉPENSES	2012 (\$)	2013 (\$)	31 déc. 2013 (\$)
Rémunération du personnel	18 106 538	17 810 811	17 664 457
Cotisations de l'employeur	3 983 438	4 452 707	4 552 749
Transport et communication	99 512	98 512	82 777
Services professionnels	285 145	298 145	462 687
Location et achat d'équipement	584 783	572 783	455 225
Subventions	141 193	141 193	136 468
TOTAL DES DÉPENSES	23 200 609	23 374 151	23 354 363

² Décret de population 2012, no 1287-2011, Gazette officielle du Québec, 14 décembre 2011.

³ Décret de population 2013, no 1218-2012, Gazette officielle du Québec, 19 décembre 2012.

3.3 NOS REVENUS

REVENUS	2012 (\$)	2013 (\$)	31 déc. 2013 (\$)
Revenus de la centrale 9-1-1	1 789 741	1 572 100	1 647 147
Vérifications d'antécédents judiciaires	89 000	87 000	87 024
Perception des frais divers	111 000	122 000	151 754
Revenus du contrôle d'animaux domestiques	283 750	243 750	253 720
Perception pour prêts de service	199 364	199 364	66 917
TOTAL DES REVENUS	2 472 855	2 224 214	2 206 562

4. STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

4.1 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

TYPES DE VÉRIFICATIONS	NOMBRE DE VÉRIFICATIONS
Commission scolaire des Navigateurs et écoles privées	851
Transporteurs scolaires	11
Centres de la petite enfance (CPE) et garderies	1 027
Bénévoles	1 619
Responsables auprès de personnes vulnérables (RPV)	298
Demande de vérification de casier judiciaire	839
Demande de pardon	72
TOTAL	4 717

4.2 RÉPARTITION DES CARTES D'APPEL « POLICE » PAR NATURE EN 2013 (100 CAS ET PLUS)

NATURE	TOTAL
Assistance à une personne	10 863
Transport par ambulance	6 587
Appel 9-1-1 non fondé / sans vocal	5 429
Alarme intrusion / vol	3 702
Duplicata de carte / Appels multiples	2 689
Accident matériel	2 564
Présence policière / Surveillance / Témoignage à la cour	1 640
Appel pour Voirie / Hydro / Câble / Autre	1 440
Circulation	1 253
Appel en rapport avec un animal	1 235
Plainte du public / Bruit	1 065
Accident / Délit de fuite	867
Vol	840
Règlement municipal	780
Véhicule saisie / abandonné / retrouvé / remisé	599
Assistance - service d'urgence (police, incendie, ambulance)	587
Conduite capacité affaiblie / dangereuse / rage au volant	586
Personne suspecte / Rôdeur / Interpellée	554
Exécution de mandat	537
Chicane (famille, voisin, entre individus)	505
Méfait	496
Alarme / Programme PAIR	466
Accident avec blessé	455
Personne en détresse/en crise/trouble santé mentale	391
Voies de fait	346
Objet perdu ou trouvé	345
Personne se rapportant (Liberté conditionnelle / Prise d'empreintes)	318
Erreur (Carte ouverte par erreur)	301
Introduction par effraction	288
Conseil à un citoyen / Affaire civile	265
Constatation de dommages	247
Disparition / Fugue	241
Bris probation/engagement	206
Intervention policière	199
Drogue (Culture, Possession, Production, Trafic)	198
Demande d'escorte policière	191
Information du public (rapport événement)	175
Tentative de suicide	175
Fraude / Fausse monnaie / Monnaie contrefaite	172
Préférer des menaces	150
Alarme bouton panique / détresse	142

4. STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES (SUITE)

4.3 BILAN DES CONSTATS D'INFRACTION

Voici le bilan général des constats d'infraction en 2012 et 2013.

CATÉGORIES DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS	2012	2013
Infractions liées à la circulation	16 844	14 604
Infractions liées au stationnement	7 970	7 195
Infractions liées au règlement – Paix et bon ordre (RV-2010-09-41) et Piste cyclable (RV-2010-09-78)	936	803
TOTAL	25 750	22 602

Voici le bilan détaillé par catégorie pour les constats émis pour les infractions liées à la circulation et celles liées à la paix et bon ordre.

CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT À LA CIRCULATION	CONSTAT ÉMIS (2012)	CONSTAT ÉMIS (2013)
Immatriculation	13	25
Non porteur – Immatriculation	409	288
Non porteur – Assurance	931	788
Permis de conduire	120	109
Non porteur – Permis de conduire	260	226
Cellulaire au volant	368	462
Silencieux non conforme	386	383
Vitesse	7 308	6 833
Virage à droite sur feu rouge	51	66
Feux de circulation	706	511
Arrêt obligatoire	1 324	1 088
Port de la ceinture de sécurité	407	494
Dépassement d'un autobus scolaire	21	18
Autres	4 540	3 313
TOTAL CIRCULATION	16 844	14 604

CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL - Paix et bonne ordre (RV-2011-10-77) - Piste cyclable (RV-2010-09-78)	CONSTATS ÉMIS (2012)	CONSTATS ÉMIS (2013)
Bruit	92	66
Injure à un policier	242	214
Consommer boisson alcoolique	47	19
Ivresse	154	143
Refus de quitter	7	14
Présence dans les parcs	75	58
Autres	319	289
TOTAL PAIX ET BON ORDRE ET PISTE CYCLABLE	936	803

5. BILAN ROUTIER

ACCIDENTS DE LA ROUTE	2009	2010	2011	2012	2013	VARIATION ENTRE 2012 ET 2013
Collision mortelle	4	5	4	4	3	-25 %
Collision avec blessé	692	654	606	614	548	-10.8 %
Collision dommage matériel + 2 000 \$	1 735	1 361	1 424	1 416	1 352	-4.6 %
Collision dommage matériel - 2 000 \$	441	650	717	635	702	10.5 %
Collision mortelle hors chemin public	0	0	1	0	0	-
Collision avec blessé hors chemin public	7	0	2	0	0	-
Collision dommage matériel + 2 000 \$ hors chemin public	255	182	155	157	196	24.8 %
Collision dommage matériel - 2 000 \$ hors chemin public	174	247	278	302	299	-1 %
Collision délit de fuite Code de la sécurité routière	732	722	673	540	83	-84.7 %
Incendie d'un véhicule en mouvement	0	0	2	0	0	-
TOTAL	4 040	3 821	3 862	3 668	3 183	-13.3 %

6. ÉVOLUTION DES DÉLITS ET DES INFRACTIONS EN 2013

L'augmentation du nombre de délits criminels à la circulation s'explique par le changement dans l'alimentation des données. En date du mois d'octobre 2012, les « collisions délit de fuite » ont cessé d'être alimentées dans les événements reliés à la circulation pour être alimentées dans les infractions criminelles reliées à la circulation, plus précisément dans la catégorie « Délit de fuite sans victime ».

CATÉGORIES D'INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL ET AUX LOIS FÉDÉRALES	2009	2010	2011	2012	2013	VARIATION ENTRE 2012 ET 2013
Crimes contre la personne	924	999	796	811	828	2.4%
Crimes contre la propriété	2 823	2 846	2 751	2 244	1 887	-1.6%
Autres infractions au Code criminel	526	586	518	500	504	0.1%
Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS)	386	367	379	300	318	5.6%
Autres lois fédérales	44	52	46	39	30	-23.1%
Délits criminels à la circulation (incluant les délits de fuite sans victime)	514	512	507	651	1 127	73.1%
Délits criminels à la circulation (excluant les délits de fuite sans victime)	425	455	423	390	362	-7.2%
TOTAL (excluant les délits de fuite sans victime)	5 128	5 305	4 913	4 491	4 142	-7.8%

7. STATISTIQUES DES PLAINTES EN DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

(1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

PLAINTES REÇUES	NOMBRE DE DOSSIERS	NOMBRE DE POLICIERS	
Nombre de plaintes	24	35	
DÉCISIONS PRISES À LA RÉCEPTION DES PLAINTES			
Enquête	3	5	
Conciliation	5	5	
Refus d'enquêter	11	14	
Désistement	0	0	
TRAITEMENTS DES DOSSIERS EN CONCILIATION OBLIGATOIRE			
Conciliation obligatoire	5	0	
Mettre fin à la conciliation	0	1	
Conciliation réussie	0	3	
Échec de la conciliation	0	0	
Désistement	0	0	
TRAITEMENT DES DOSSIERS EN ENQUÊTE			
Enquête décrétée à la réception de la plainte et suite à une mettre fin ou échec de la conciliation.	Sans enquête criminelle	0	0
	Avec enquête criminelle	3	3
Enquête en cours ou en cours de complément	3	0	
Rapport d'enquête ou de complément soumis (attente de décision)	0	3	
Mettre fin à l'enquête	0	0	
Rejet de la plainte après l'enquête	0	0	
Offre de conciliation facultative	0	0	
Citation devant le Comité de déontologie policière	0	0	
Désistement	0	0	



DIRECTION DU SERVICE DE POLICE
1035, chemin du Sault
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Tél.: 418 835-8255
Télec.: 418 839-1422

www.ville.levis.qc.ca



DIRECTION DU SERVICE DE POLICE

1035, chemin du Sault
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Tél.: 418 835-8255
Télec.: 418 839-1422

www.ville.levis.qc.ca